



# Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous

## Paris, France

### 21-23 novembre 2012



## Déclaration finale

### Préambule

1. Nous, ministres, chefs de délégations, dirigeants d'organisations multilatérales et bilatérales et hauts représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé, nous sommes réunis à l'invitation de la Directrice générale de l'UNESCO à Paris (France), du 21 au 23 novembre 2012, pour la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (EPT).
2. Nous prenons note des recommandations des Réunions régionales sur l'EPT organisées en 2012 dans la région Afrique et dans celle des États arabes, de la Réunion d'experts de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'agenda de l'après-2015, de la 6<sup>e</sup> Réunion de la Consultation collective des organisations non gouvernementales sur l'EPT et de la 9<sup>e</sup> Réunion ministérielle du l'E-9.
3. Nous notons que la réforme de l'architecture mondiale de l'EPT peut assurer une participation plus efficace de tous les partenaires de l'EPT.
4. Nous saluons l'initiative « L'éducation d'abord » du Secrétaire Général des Nations Unies, avec ses liens forts et sa synergie avec le mouvement de l'EPT. L'accent porté sur la scolarisation de tous les enfants, l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et le développement d'une citoyenneté mondiale, accélèrera la réalisation des objectifs de l'EPT et contribuera aux progrès en direction de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
5. Nous réaffirmons que l'éducation est un droit humain fondamental, qui figure à l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et s'exprime dans la Déclaration de Jomtien de 1990 et dans le Cadre d'Action de Dakar de 2000.
6. À moins de trois ans du terme fixé pour 2015, il est essentiel de faire en sorte que les engagements collectifs pris à Jomtien et à Dakar soient remplis, assurant ainsi la satisfaction des besoins d'apprentissage élémentaires de chaque enfant, de chaque jeune et de chaque adulte.
7. Malgré les progrès significatifs réalisés en matière de développement mondial de l'Éducation Pour Tous depuis 1990, notamment dans l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et de l'égalité entre les sexes, le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* de cette année montre que nous avons peu de chances d'atteindre les objectifs de l'EPT d'ici 2015 - certains pays en seront même très loin. Nous sommes préoccupés de constater que les progrès se sont

ralentis et que certains pays connaissent même une régression de la scolarisation et de la qualité. En 2010, le nombre d'enfants non scolarisés a stagné à 61 millions ; 71 millions d'adolescents ne vont pas à l'école secondaire ; malgré d'importants progrès en matière de réduction des inégalités entre les sexes, on compte encore 17 pays où les filles sont moins de 9 pour 10 garçons à fréquenter l'école primaire ; et les adultes analphabètes sont encore 775 millions, ce qui représente une réduction de 12 % seulement depuis 1990. Les disparités sociales en termes de fréquentation et de résultats d'apprentissage restent fortes au sein des pays et entre pays : aujourd'hui, quelques 250 millions des 650 millions d'enfants en âge d'être à l'école primaire ne savent ni lire ni compter, et ce même après avoir passé quatre ans à l'école. Les négligences envers l'éducation pendant des années ont pour résultat 200 millions de jeunes qui n'ont pas achevé leur scolarité primaire. Ces jeunes n'ont pas les compétences pour trouver un emploi qui leur permette de gagner un salaire décent et ont de toute urgence besoin d'une chance d'apprendre les bases.

8. Les progrès lents en éducation freinent la réalisation des objectifs du développement et représentent un obstacle à la paix et à la cohésion sociale. Les objectifs de l'EPT se renforcent mutuellement et sont indivisibles, et leur réalisation est une condition préalable à la pleine application des droits de l'homme et à l'accomplissement de tous les objectifs du développement. Il faut une approche holistique de l'apprentissage de qualité tout au long de la vie, dans laquelle toutes les parties prenantes de l'éducation puissent œuvrer conjointement à l'accès, au succès, à la qualité et à l'équité.
9. Des efforts particuliers sont nécessaires pour atteindre les plus difficiles à atteindre, en particulier ceux qui vivent dans les zones rurales les plus reculées, les groupes d'enfants, de jeunes et d'adultes les plus marginalisés, notamment les filles et les jeunes femmes, et les personnes touchés par des conflits. Les échecs passés nous ont légué une situation où, dans les pays en développement, un jeune de 15 à 24 ans sur cinq n'a même pas achevé sa scolarité dans l'enseignement primaire et a besoin d'urgence d'une autre chance d'acquérir les compétences nécessaires à un travail stable et à une pleine participation à la société à laquelle ils appartiennent. En outre, il faut apporter des opportunités d'apprentissage aux jeunes qui travaillent au sein de l'économie informelle et de subsistance.
10. Des réformes à l'échelle du système sont nécessaires pour réduire les obstacles qui empêchent les enfants défavorisés d'entrer à l'école en temps voulu et de progresser à l'école et dans leur apprentissage. Ces réformes doivent porter sur les politiques, les programmes d'enseignement, le perfectionnement professionnel, la recherche et l'évaluation, ainsi que sur un usage pédagogiquement efficace des technologies d'information et de communication (TICs).
11. Reconnaissant le rôle moteur de l'UNESCO en matière d'éducation inclusive, nous recommandons que les pays, avec le soutien de l'UNESCO et d'autres parties prenantes de l'éducation, élaborent et mettent en œuvre des politiques d'éducation inclusive.

### **Accélérer les progrès en direction des objectifs de l'EPT d'ici 2015**

12. Une volonté politique forte, conjuguée à des approches ciblées et à un investissement financier continu, peut surmonter ces blocages. Des initiatives engagées dans certains des pays de l'E-9, comme des programmes d'alimentation scolaire et d'allocations financières versées aux familles pauvres, ou une législation relative au droit à l'éducation montrent comment on peut obtenir des progrès rapides. Il importe d'identifier les actions couronnées

de succès, y compris l'utilisation effective des TIC, afin d'évaluer la possibilité de les adapter, de les reproduire ou de les intensifier. Il conviendrait que les gouvernements s'attaquent au problème de l'amélioration de l'efficacité de leurs systèmes éducatifs et des politiques visant à réduire le nombre de redoublements.

13. L'éducation devrait assurer à tous les apprenants des compétences fondamentales, des compétences techniques et professionnelles et des compétences transférables adaptées au XXI<sup>e</sup> siècle, telles que la créativité, la communication et la résolution de problèmes. Les écoles et les centres de formation devraient également avoir des liens avec les employeurs afin de donner aux jeunes l'expérience du travail dont ils ont besoin, notamment au moyen de l'apprentissage. Les efforts en ce sens porteront sur les problèmes de développement humain, social et économique, de compétitivité et de chômage des jeunes. Cela est d'autant plus important si les stratégies d'acquisition des compétences dépassent le cadre du système éducatif formel pour remédier aux désavantages que subissent les jeunes et les adultes pauvres urbains et ruraux, spécialement les jeunes femmes dont beaucoup sont en situation précaire de travail avec un salaire très bas. Il est important que les politiques nationales des gouvernements et la coopération internationale soutiennent des stratégies d'acquisition de compétences qui s'attaquent aux désavantages et qui soient en ligne avec les besoins de chaque pays.
14. L'éducation doit en outre favoriser le développement durable, ainsi qu'une citoyenneté mondiale et locale active et efficace, et doit aussi traiter du renforcement de la démocratie, du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la résolution pacifique des conflits, tout en empêchant la promotion de toutes les formes d'extrémisme et de violence. Ceci revêt une importance particulière dans les situations de conflit et de post-conflit.
15. Nous notons que les progrès de l'alphabétisation se sont interrompus ces dernières années et que les partenaires de l'éducation doivent redoubler d'efforts et accroître le partage des bonnes pratiques pour assurer ces progrès, surtout pour les femmes. Nous reconnaissons que l'alphabétisation est un continuum qui dépasse la reconnaissance des lettres de l'alphabet. Nous nous engageons en faveur des efforts nationaux visant à traduire le Communiqué de Paris – *Intensifier les efforts en faveur de l'alphabétisation*. Le fait de se concentrer sur l'alphabétisation des adultes, en particulier des femmes, contribuera également à accroître la scolarisation et à améliorer l'apprentissage des enfants.
16. Nous reconnaissons que l'enseignement supérieur, en tant que bien public, contribue à la réalisation des objectifs de l'EPT et des OMD, conformément à la Déclaration de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES, 2009).

### **Notre engagement pour la « dernière ligne droite »**

17. La situation appelle une action urgente de la part de tous les partenaires pour intensifier les efforts dans la « dernière ligne droite », afin d'atteindre les objectifs de l'EPT d'ici 2015.
18. Nous invitons instamment tous les partenaires de l'éducation à choisir un petit nombre d'actions prioritaires assorties d'objectifs clairs, qui contribueront à atteindre les objectifs de l'EPT d'ici 2015.
19. L'éducation et la protection de la petite enfance ont besoin d'un investissement urgent et accru, en raison de leur incidence positive, immédiate et à long terme, non seulement sur le

développement holistique de l'enfant, mais aussi sur le développement social et économique des sociétés.

20. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'égalité entre les genres, qui va au-delà de la parité d'accès. Il nous faut donc adopter, dans le cadre des systèmes éducatifs et des programmes d'alphabétisation, des politiques et des actions de discrimination positive en matière de genre.
21. Le manque de financement est un blocage majeur. Nous appelons nos gouvernements à allouer au moins 6 % du PNB ou 20 % des dépenses publiques à l'éducation, conformément aux seuils définis en 2011 à Jomtien par la réunion du Groupe de haut niveau, et à assurer l'efficacité, l'efficience et l'équité de l'allocation des fonds au sein de l'éducation.
22. La stagnation de l'aide à l'éducation est très préoccupante. Les donateurs doivent tenir leurs engagements et privilégier les pays qui sont les plus éloignés des objectifs de l'EPT, comprenant les pays fragiles et touchés par des conflits. Les allocations budgétaires destinées à l'éducation dans le cadre des opérations d'aide humanitaire doivent être augmentées.
23. Réaffirmant que la crise financière mondiale ne saurait être une excuse pour manquer aux engagements internationaux sur l'éducation et à la réalisation des objectifs de l'EPT, il est important de maintenir les budgets domestiques existants pour l'éducation, et d'explorer des sources nouvelles et innovantes de financement domestique pour l'éducation. Le secteur privé devrait continuer son engagement croissant et son soutien à l'EPT.
24. La qualité du système éducatif d'un pays ne peut pas être supérieure à celle de ses enseignants et de son enseignement. Nous réaffirmons donc le rôle central des enseignants pour atteindre tous les objectifs de l'EPT. La pénurie mondiale d'enseignants qualifiés doit recevoir des réponses vigoureuses. Dans le même temps, nous devons faire en sorte que toutes les écoles des zones tant rurales qu'urbaines disposent d'enseignants qualifiés. Pour ce faire, l'UNESCO doit poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie relative aux enseignants.
25. Des politiques nationales relatives aux enseignants doivent être élaborées et faire l'objet d'évaluations régulières dans tous les États membres, en collaboration avec d'autres parties prenantes, comme les collectivités locales et les organisations d'enseignants. Ces politiques doivent comprendre des stratégies de recrutement, de formation et de perfectionnement professionnel initiaux et continus, d'amélioration des conditions de travail visant à les rendre favorables à l'apprentissage et d'amélioration du statut de la profession enseignante. Tous les partenaires de l'EPT devraient s'employer à poursuivre les efforts de l'Équipe spéciale sur les enseignants, comme indiqué lors de la réunion d'Oslo du Groupe de haut niveau en 2008.
26. Nous rappelons l'importance que revêt la promotion de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, ainsi que l'échange des bonnes pratiques, en favorisant la coopération transnationale au moyen de projets et de réseaux de partage des savoir-faire et des pratiques novatrices en vue de la réalisation des OMD relatifs à l'éducation et des objectifs de l'EPT. Il conviendra d'insister particulièrement sur l'alphabétisation.

## Préparation à l'agenda de l'après-2015

27. Nous invitons instamment l'UNESCO à prendre la direction de l'organisation de consultations larges et novatrices sur l'agenda de l'après-2015. En envisageant cet agenda, il nous faut tirer pleinement parti des succès et de remédier aux causes sous-jacentes à la stagnation et aux blocages de l'EPT, analysés et documentés année après années par le Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Nous insistons sur le fait qu'il importe de travailler à des objectifs éducatifs ambitieux et clairs pour l'après-2015, qu'il importe de faire figurer l'éducation parmi les objectifs mondiaux de développement de l'après-2015 et que les objectifs de l'EPT et les objectifs mondiaux de développement sont cohérents et se renforcent mutuellement.
28. Nous soutenons fortement le rôle de chef de file et de coordonnateur qui incombe à l'UNESCO en matière d'EPT, en vue de renforcer les activités bien ciblées de plaidoyer et d'organisation de campagnes, en coopération avec les partenaires pertinents.
29. Nous réaffirmons aujourd'hui notre engagement à réaliser les objectifs de l'EPT. Nous sommes également convenus d'un processus d'examens nationaux et régionaux de l'EPT qui alimentera une conférence mondiale sur l'Éducation pour tous en 2015. Nous invitons instamment tous les États membres de l'UNESCO à participer activement au processus qui mènera à la conférence mondiale de 2015, afin de définir l'agenda mondial de l'éducation pour l'après-2015. Nous exprimons notre gratitude au gouvernement de la République de Corée, qui a offert d'accueillir cette conférence. Donnons-nous la main et intensifions substantiellement nos efforts afin d'atteindre les objectifs de l'EPT.